

Avis de publicité et de mise en concurrence pour une offre d'emplacements destinés aux artisans, créateurs, producteurs et commerçants dans le cadre d'un marché de Noël

Direction Culture, Sport et Initiatives
locales

Dossier suivi par :
Julie SEEGER
dcsil@mairie-coueron.fr
02 40 38 51 88

La ville de Couëron, commune de plus de 24 000 habitants, riche de lieux à haute valeur patrimoniale, de promenade et d'escapade nature, organise un marché de Noël les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2026 situé à l'Espace de la Tour à Plomb située sur les bords de Loire.

La Ville propose aux exposants, des emplacements en intérieur permettant d'offrir des conditions d'accueil dans un espace couvert, accessible et chaleureux et propice à la découverte des savoir-faire locaux.

Ce marché sera ouvert au public le samedi de 10h00 à 18h00 et le dimanche de 11h00 à 18h00. Il accueillera des animations musicales et culturelles. En extérieur, 2 professionnels avec une activité à caractère alimentaire orientées vers des produits de bouche de fin d'année et sucrerie permettront de compléter le marché. Ces deux emplacements font également l'objet d'un avis de publicité distincts.

Ce marché est intégré dans les « Rendez-vous de Noël » organisé par Ville. Des animations musicales et sportives ainsi qu'un feu pyrotechnique animeront les Bords de Loire le samedi de 18h à 23h.

La Ville propose à la location :
18 emplacements en intérieur répartis dans deux salles de l'espace de la Tour à Plomb.

Les produits proposés seront en lien avec les fêtes de fin d'année et devront correspondre aux thématiques suivantes :

- * Cadeaux et jouets
- * Produits de bouche et gastronomie sans cuisson direct (miel, saucisson, biscuits, nougats, confitures...)
- * Artisanat et métiers d'art
- * Décoration et arts de la table...

La Ville garantie une diversité des produits qui seront représentés sur le marché.

En vue de permettre le bon déroulement de ce marché, la Ville :

- Met à disposition des exposants un emplacement de 2,8m linéaires avec deux tables, deux chaises et deux grilles d'exposition. Un branchement électrique. Les exposants devront apporter leurs propres rallonges et multiprises conformes aux normes françaises.

Mairie de Couëron

8 place Charles de Gaulle
BP 27 – 44220 Couëron

02 40 38 51 00
contact@mairie-coueron.fr

www.ville-coueron.fr

- Met à disposition des usagers un espace de convivialité pourvu de tables, bancs en extérieur sur la place des 12 femmes en colère, face à l'entrée du marché.

Les opérateurs économiques devront être autonomes dans la mise en place et leurs activités. Il est demandé aux candidats de s'assurer d'être :

- Autonome dans la mise en place de leurs stands.
- Autonome dans la logistique et le matériel inhérent à leurs activités.
- De respecter les conditions d'exploitation indiquées dans le cahier des charges.

1. Modalité d'installation

- Les exposants devront s'installer le vendredi 11 décembre de 10h à 12h30. Ils auront préalablement reçu un plan leur permettant de connaître leur emplacement. Un agent Ville sera présent pour les accompagner à leur installation. Le détail des modalités d'installation est fourni dans le cahier des charges.

2. Lieux d'exploitation



- Emplacements exposants
- Emplacements professionnels à caractère alimentaire
- Espace convivialité

3. **Droits d'occupation et redevance :**

Les exposants devront se conformer aux dispositions du règlement intérieur du marché. Les emplacements devront rester propres et vidés de tout détritus ou cartons durant les horaires d'ouverture au public. Le cahier des charges afférents à cet avis spécifie les modalités de gestion des déchets.

La redevance d'occupation d'un emplacement en intérieur à destination des créateurs, producteurs, suit la décision municipale 2026-10.

Champs concernés	Tarifs
Étalages sur les marchés :	
Produits alimentaires	1,20 euros par mètre linéaire par jour
Autres étalages	1,00 euros par mètre linéaire par jour
Food trucks	2,00 euros par mètre linéaire par jour
En outre, l'alimentation en électricité sur la place Charles de Gaulle (marché du jeudi) et le quai Jean-Pierre-Fougerat est facturée 1,25 euros par jour. Un système d'abonnement est possible : un coefficient de 0,75% est alors appliqué par trimestre d'occupation pour les commerçants.	

Les prix des marchandises doivent être affichés, soit par étiquette ou écriteau placé de manière visible devant les produits, soit par étiquette placée ou attachée sur les produits ou leurs emballages.

4. **Candidatures :**

○ **Critères de sélection**

1. Qualité et originalité des produits proposés en lien avec les fêtes de fin d'années
2. Caractère artisanal, local ou manufacturé des produits en adéquation avec les fêtes de fin d'année
3. Présentation soignée et aspect festif du périmètre de vente
4. Diversité de l'offre par rapport aux autres candidatures reçues
5. Qualité de présentation du dossier et des visuels transmis

○ **Composition du dossier**

1. Formulaire de candidature dûment complété
2. Lettre de motivation avec présentation de l'entreprise, l'association ou l'activité
3. Photographies ou visuels d'installation envisagé
4. Liste détaillée des produits mis en vente
5. Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois
6. Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements.

Le dossier de candidature doit être transmis à la Ville sous format informatique par mail à l'adresse : dcsil@mairie-coueron.fr ou sous format papier soit directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 8 place Charles de Gaulle, du lundi au vendredi de 8h30

à 12h30 et de 13h30 à 17h soit par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) en l'adressant à Monsieur Le Maire – Ville de Couëron, Service vie associative et initiative, 8 place Charles de Gaulle 44220 Couëron

5. Calendrier :

- Date limite de dépôt de dossier : **le lundi 12 octobre 2026 minuit**
- Réunion du comité de sélection : **le vendredi 16 octobre 2026**
- Réponse apporter aux candidats retenus : **le lundi 19 octobre 2026**

6. Contacts :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 38 51 88 ; avis rendu public sur le site internet de la Ville de Couëron (www.ville-coueron.fr) et affiché en mairie.